



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/15532
20 décembre 1982
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 17 DECEMBRE 1982, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA JORDANIE AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous prier d'inscrire à l'ordre du jour de la séance du
Conseil de sécurité qui doit se tenir le lundi 20 décembre 1982 une question
intitulée "Inclusion de l'arabe parmi les langues officielles et les langues de
travail du Conseil de sécurité".

Dans sa résolution 35/219 du 17 décembre 1980, l'Assemblée générale a déclaré
qu'il faudrait accorder à l'arabe le même statut que celui dont jouissent les
autres langues officielles et langues de travail du Conseil de sécurité et a prié
le Conseil d'inclure l'arabe parmi ses langues officielles et langues de travail le
1er janvier 1983 au plus tard.

Je joins à la présente lettre le texte d'un projet de résolution proposé à cet
effet dans l'espoir qu'il sera distribué aux membres du Conseil, afin qu'ils
l'examinent en même temps que le texte qui y est joint*.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent,
(Signé) HAZEM NUSEIBEH

* Publié sous la cote S/15531.

